



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.3/1997/L.4/Add.3
12 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-neuvième session
11-14 février 1997
Point 17 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX
DE SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : G. M. CHARUMBIRA (Botswana)

Chapitre ____

CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 483e séance, le 11 février 1997. Elle était saisie pour cela des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/1997/4);

b) Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services portant sur la classification centrale provisoire des produits révisée (E/CN.3/1997/5);

c) Projet de classification centrale des produits (Partie relative aux services; Sections 5 à 9) Version 1.0 (Provisional ST/ESA/STAT/SER.M/77 (Version 1.0) et Corr.1).

La Commission était également saisie, comme documents d'information, des "Tableaux de correspondance entre la classification centrale provisoire des produits (CPC provisoire) et la classification centrale des produits, Version 1.0 (Version CPC 1.0)".

Décisions de la Commission

2. La Commission :

a) A estimé que la Division de statistique devait jouer un rôle déterminant dans la coordination des classifications économiques et sociales de façon à éliminer les disparités et à encourager l'harmonisation des classifications;

b) A approuvé la recommandation tendant à rebaptiser le Groupe d'experts des classifications internationales en Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, pour tenir compte de la décision de reconnaître un ensemble de classifications économiques et sociales internationales;

c) A approuvé la mise au point d'un module de principes de base pour l'application et l'utilisation des classifications internationales en vue de son inclusion dans le code commun des pratiques optimales du système des Nations Unies, qui sera rédigé, diffusé et examiné à la troisième session du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales qui se tiendra en 1997;

d) A noté que les États Membres ont besoin d'une assistance pour résoudre les problèmes informatiques liés aux classifications;

e) A recommandé que la Classification centrale des produits révisée soit publiée dans sa version 1.0, étant entendu que dans la préface, les usagers seront avisés de la possibilité d'une nouvelle amélioration, et a encouragé les États Membres à appliquer la version 1.0 de la CPC et à formuler des suggestions au Secrétariat concernant les futurs travaux de révision de la CPC;

f) A souligné qu'il est important d'envisager une révision de la partie relative aux marchandises, de façon à réduire les disparités entre les différentes nomenclatures de marchandises, a demandé au Secrétariat de rechercher l'aide des pays pour mener à bien un examen et une révision de la partie de la CPC relative aux biens, et a constaté qu'il était nécessaire de continuer à consulter le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et à utiliser durant la première série de révisions de la CPC les connaissances techniques qu'il a accumulées.
